



Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du vendredi 26 septembre 2025

N° CS_2025_09_5

**Objet : MARCHÉ D'ACQUISITION ET MAINTENANCE DE SOLUTIONS DE
DEMATÉRIALISATION DE L'ADMINISTRATION**

Date de convocation : vendredi 19 septembre 2025

Date d'affichage du compte-rendu complet : vendredi 03 octobre 2025

Président de séance : Monsieur MILLET Pierre-Alain

Étaient présents (Titulaire(s) ou Suppléant(e)s) :

Monsieur MILLET Pierre-Alain, Monsieur VIOLLET Alain, Monsieur DUGUA Axel, Monsieur MERMOURI Azdine, Monsieur SOW Abdoulaye, Madame VILLEDIEU Florence, Monsieur BON Gaël

Étaient absents ou excusés et ayant donné pouvoir (Titulaires ou Suppléants) :

Monsieur MAILLET Eric (donnant pouvoir à Monsieur VIOLLET Alain)

Étaient absents ou excusés :

Monsieur ARIAGNO Jeff, Monsieur GUICHARD Rhida, Monsieur MOULIN Guillaume, Monsieur RAPP Florian, Monsieur BONY Vincent, Monsieur ELIEN Thierry

Le S.I.T.I.V. met en œuvre pour ses adhérents des solutions transverses de dématérialisation, éditées par Libriciel. l'Association de développement des logiciels libres des collectivités territoriales (ADULLACT) soutient par ailleurs les développements de cet éditeur :

- Tiers de télétransmission (Préfecture et D.G.F.I.P.) : S2low ;
- Gestion des délibérations et ordres du jour des assemblées : Webdelib ;
- Convocation au assemblées : I-delibRE ;
- Parapheur électronique : I-parapheur.
- Bus applicatif PASTELL
- Archivage électronique : ASALAE
- Outil de publication en ligne des actes : PubliS2Low

Le marché de maintenance et d'assistance 2021M02 voit son terme en juin 2025.

Il est nécessaire de renouveler ce marché pour l'acquisition et le maintien en condition opérationnelle de la plateforme.

**LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

8 VOIX POUR

DÉCIDE

CS_2025_09_5

- d'approuver la passation d'un appel d'offres ouvert d'acquisition et de maintien en condition opérationnelle d'un an renouvelable trois fois dans la limite de 300 000 € H.T.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'intégralité des pièces de la procédure.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme,